



PRÉFET DU RHÔNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 10 au 24 juillet 2018 inclus préalable à l'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, pour le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO), de réaliser des aménagements hydromorphologiques et piscicoles du Pontet et de la Luyne sur le territoire de la commune de SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.

Par arrêté du 11 juin 2018, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6, **OUVERTE DURANT 15 JOURS, DU 10 AU 24 JUILLET 2018 INCLUS**

Le projet a pour but l'amélioration du fonctionnement morphologique et écologique du Pontet et de la Luyne et la réduction de la vulnérabilité à l'aléa inondation.

Il consiste principalement dans :

- la modification du tracé du Pontet et ses berges (création de banquette latérale, aménagement de sinuosité, modification de la pente du cours d'eau)
- la modification de la rive gauche de la Luyne (création de banquette latérale)
- la création d'une zone d'expansion de crues

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation, déposée et instruite suivant la procédure prévue aux articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure au 1er mars 2017, au titre des mesures transitoires prévues par l'ordonnance du 26 janvier 2017 instituant l'autorisation environnementale, ainsi que l'avis de la CLE du SAGE de l'Est lyonnais.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier en mairie de SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, siège de l'enquête aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://amenagement-ruisseaux-pontet-luyne.enquetepublique.net> pendant l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège du SMAAVO, 1 rue du Stade 69360 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON (du lundi au vendredi : 9h à 12h/13h30 à 17h).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique– 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

### **Le public peut consigner ses observations :**

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie précitée
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « Pontet-Luyne» à l'adresse de la mairie de SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, siège de l'enquête
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : [amenagement-ruisseaux-pontet-luyne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-ruisseaux-pontet-luyne@enquetepublique.net)
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://amenagement-ruisseaux-pontet-luyne.enquetepublique.net>

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Michel TIRAT, ingénieur hydrogéologue, gérant d'une société de conseil en environnement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de SAINT SYMPHORIEN D'OZON aux dates et heures suivantes :

Le 11 juillet 2018	De 13h30 à 15h30
Le 24 juillet 2018	De 16h30 à 18h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie pré-citée, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par le SMAAVO.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le SMAAVO, auprès de M. Vincent LEFEBVRE, chargé de mission milieux aquatiques et inondations à l'adresse suivante : [v.lefebvre@smaavo.fr](mailto:v.lefebvre@smaavo.fr), joignable au n°07.78.41.52.07, ou à l'adresse postale du SMAAVO, n° standard : 04.28.29.80.93.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de SAINT SYMPHORIEN D'OZON ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande par un arrêté autorisant les travaux, ou un refus.

Pour le directeur départemental des territoires  
Le chef de service

Laurent GARIPUY